ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC **Index AI : ASA 33/027/2007 – ÉFAI**

5 novembre 2007

AU 292/07 **Détention illégale / Prisonniers d'opinion**

PAKISTAN **Asma Jahangir (f)**
Hina Jilani (f)
Iqbal Haider (h)
I. A. Rehman (h)
Rao Abid Hameed (h), général de brigade à la retraite
Shahtaj Qizilbash (f)
Imran Qureshi (h)
ainsi qu'au moins 48 autres défenseurs des droits humains détenus au nom de l'état d'urgence

Asma Jahangir, présidente de la Human Rights Commission of Pakistan (HRCP, Commission des droits humains du Pakistan), a été placée en résidence surveillée à la suite de l'instauration, le 3 novembre, de l'état d'urgence par le général Moucharraf.

Une ordonnance de détention d'une durée de quatre-vingt dix jours a été prononcée contre elle le 3 novembre par le département de l'Intérieur de la province du Pendjab. Elle reste assignée à résidence à son domicile de Lahore. Asma Jahangir est une grande défenseure des droits humains et une avocate de renom au Pakistan. Elle exerce également la fonction de Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction.

La représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme Hina Jilani ferait également l'objet d'une ordonnance de détention de quatre-vingt dix jours. Sa maison a été encerclée par la police et il y a fort lieu de craindre qu'elle ne soit arrêtée à son retour au Pakistan.

Selon des informations relayées, notamment, par les médias, au moins 55 militants de la société civile, dont un certain nombre de membres du personnel et du conseil de la HRCP, ont été appréhendés le 4 novembre alors qu'ils s'étaient réunis au bureau de la Commission à Lahore afin de débattre de la situation du pays face à l'état d'urgence.

Iqbal Hiader, secrétaire général de la HRCP et ancien procureur général du Pakistan, et I. A. Rehman, directeur de la Commission, figuraient parmi les personnes arrêtées. Ils ont ensuite été placés en résidence surveillée.

Amnesty International est inquiète pour la santé d'un certain nombre des personnes arrêtées, dont le général de brigade à la retraite Rao Abid Hameed et Shahtaj Qizilbash, deux militants âgés proches de la HRCP, ainsi que Imran Qureshi, avocat de l'organisation de défense des droits de la femme, et Shirkat Gar, qui souffre de troubles cardiaques et qui doit prendre des médicaments de manière quotidienne. Ces trois personnes sont détenues à Lahore.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Agissant en sa qualité de chef de l'armée, le général Moucharraf a suspendu l'essentiel des dispositions de la Constitution, y compris les droits de ne pas être arbitrairement privé de la vie et de bénéficier d'une procédure équitable. Il s'est octroyé le pouvoir de la modifier en-dehors de toute procédure parlementaire et a proclamé un ordre constitutionnel provisoire. Il est désormais interdit à tout tribunal de prendre une décision défavorable au président, au Premier ministre ou à toute personne relevant de leur autorité.

Aux termes de cette décision, les membres de la haute-magistrature sont de fait suspendus de leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils s'engagent sous serment à respecter l'ordre constitutionnel provisoire. Seuls cinq des dix-sept juges de la Cour suprême ont prêté serment. De nombreux juges de cette instance et des hautes cours provinciales sont désormais assignés à résidence.

Des centaines d'avocats, de défenseurs des droits humains et de militants politiques ont été arrêtés ou détenus arbitrairement dans tout le Pakistan depuis l'instauration de l'état d'urgence. Depuis samedi, les chaînes indépendantes d'information de la radio et de la télévision ne sont plus autorisées à émettre dans le pays. De nouvelles lois restreignant la liberté d'expression dans les journaux et les médias électroniques ont été promulguées et des peines d'emprisonnement de trois à quatre ans ainsi que de lourdes amendes sont prévues pour les contrevenants.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en ourdou, en anglais, en pachto ou dans votre propre langue) :
- déclarez-vous préoccupé par la sécurité des personnes, notamment des défenseurs des droits humains, qui ont été arrêtées arbitrairement en vertu d'ordonnances de détention provisoire ;
- exhortez les autorités à veiller à ce qu'aucune de ces personnes ne soit victime de torture ou de toute autre forme de traitement ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant ;
- engagez les autorités à assurer sans délai la prise en charge médicale des détenus en mauvaise santé ;
- priez-les de libérer immédiatement les défenseurs des droits humains et autres personnes arrêtées en application de mesures d'arrestations préventives, et qui ne sont inculpées d'aucune infraction reconnue par le droit ou qui sont détenues pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association ou de réunion ;
- engagez-les à cesser les arrestations et placements en détention arbitraires au nom de l'état d'urgence ;
- appelez les autorités pakistanaises à protéger et à respecter les garanties constitutionnelles relatives aux droits humains, notamment celles protégeant la vie et la liberté.

APPELS À :

Président de la République :
President Pervez Musharraf
Pakistan Secretariat, Islamabad, Pakistan
Fax : +92 51 9221422
Courriers électroniques *via* son site Internet :
http://www.presidentofpakistan.gov.pk/WTPresidentMessage.aspx
Formule d'appel : Dear President Musharraf, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :
Mr Aftab Ahmed Khan Sherpao
Minister for the Interior
Ministry for the Interior
Room 404, 4th Floor, Block R, Federal Secretariat
Islamabad, Pakistan
Fax : +92 51 9202624
Courriers électroniques : minister@interior.gov.pk
secretary@interior.gov
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Droits de l'homme :
Mr Zahid Hamid
Minister of Law, Justice and Human Rights
Room 305, S-Block, Pakistan Secretariat
Islamabad, Pakistan
Fax : +92 51 9202628
+92 51 9201631
Courriers électroniques minister@molaw.gov.pk
Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques du Pakistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.